



**SECURITE+ENVIRONNEMENT+MANAGEMENT
FORMATION**

Agence de Lyon

1 rue Jules SERVAL
69200 VENISSIEUX
Tél 09 84 09 01 14
lyon@fosec-pibplus.com
SIRET : 513 978 148 000 98

Service Comptabilité

201 Le Rocher
44480 DONGES
Tél : 02 40 91 09 28
comptabilite@fosec-pibplus.com

Références : Pour le Compte de : INTERIM QUALITE IP 1344 MARTIGUES
4117325LY

N° SIRET 49280090900060

groupe IP Martigues
49 AVENUE JOSE NOBRE
13500 MARTIGUES
FRANCE

groupe IP Martigues
49 AVENUE JOSE NOBRE
13500 MARTIGUES
FRANCE

N° de bon de commande 2026-06-0124

N° Intracom Client : FR34492800909

Date de facture : 16/06/2026

4117325LY

FACTURE n° FA2026-3137

Formation

Intervenant:

VELLY Yoan

Convention N° LY/ATEX/160626-01 - Formation ATEX 0 - FOSEC - 1 Rue Jules Serval 69200 VENISSIEUX - Du :16/06/2026
au :16/06/2026
16/06/2026
1/2 jour soit 3.5 heures

Participants

- DOBOS Vitalii
- GONCIAR Alexandru
- MIHAILOV Ruslan
- TVERDOHLEB Iacob
- URSACHI Grigore

Désignation	Pourcentage	Qté	Unité	PU HT	Prix Total
Formation ATEX 0	100,00%	1,00	Stage	670,00	670,00

Facture constituée exclusivement de prestations de services

Règlement par virement sur le compte : Banque CAISSE D'EPARGNE IBAN : FR76 1513 5205 9008 0020 3621 897 Code BIC : CEPAFRPP513	Référence à rappeler lors du paiement : FA2026-3137
---	--

Total HT	%TVA sur encaissements	TVA
670,00 €	20%	134,00 €
€		€
€		€
	Frais	€
	Total TTC	804,00 €

En cas de retard de paiement et conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera facturée.

Escompte pour paiement anticipé : néant

Conformément aux articles L. 441-3 et L. 441-6 du Code de Commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (dont le montant est fixé par décret du 2 octobre 2012) est due de plein droit en cas de retard de paiement.

A régler pour le	16/06/2026	Acomptes	€
Règlement	A réception	Reste Du	804,00 €